

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 28 février à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 22 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 22 février 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATELLIER, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Angélique MOUROCCQ et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Pascal DALIGAULT
Godwill BABALAO à Laëtitia BOISSÉE
Pascal BILLARD à Patrick BILLARD
Flavien DELETRE à Valérie DESQUESNE

Florence DUQUESNE à Brigitte LAIR
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE

Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20220228-22_04239-DE
Date de télétransmission : 03/03/2022
Date de réception préfecture : 03/03/2022

| Nombre de conseillers | Vote à l'unanimité | Nature de l'acte : 7-1-2 |
|---|--------------------|---|
| - en exercice : 29 | - pour : 29 | Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité |
| - présents : 22 | - contre : 0 | |
| - votants : 29 | - abstention : 0 | |
| Secrétaire de séance : Benoît BALAIS | | |
| Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité | | |

DÉL-2022/022 – Approbation du rapport de la CLECT de l'intercommunalité suite au transfert des compétences enseignement supérieur, santé et PSLA de Vire-Normandie

L'Intercom de la Vire au Noireau a intégré, en compétences facultatives, les dernières opérations pilotées par la communauté de communes à savoir la création et la gestion du campus connecté et du schéma local d'enseignement supérieur et, le transfert du Pôle de Santé Libéral (PSLA) et Ambulatoire de Vire Normandie.

Suite à ce transfert de compétences, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie le 29 novembre 2021 afin d'évaluer les charges transférées et assurer la neutralité financière des transferts.

Ces compétences concernent la commune de Vire Normandie.

Ce rapport a été validé par le conseil communautaire lors de sa séance du 16 décembre 2021 et l'attribution de compensation de Vire Normandie a été ajustée :

Attribution de compensation 2021 : 5 312 638 €

Attribution de compensation 2022 : 5 287 638 €

Soit une baisse de 25 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **ÉMET** un avis favorable sur le rapport de la CLECT de l'intercommunalité suite au transfert des compétences enseignement supérieur, santé et PSLA de Vire Normandie
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 28 février 2022
Le Maire,
Valérie DESQUESNE

